

ECONOMIE

Coup de pouce aux commerces pour compenser le départ de militaires

Très peu le savent, dans le cadre du plan local de redynamisation, il existe des aides pour favoriser le développement du centre-ville et des commerçants.

C'est presque au hasard, sur la foire de Châlons qu'Émilie Lété a eu connaissance d'une aide financière possible pour redécouvrir l'intérieur du magasin Alice Lange, rue d'Orfeuill. Elle raconte : « J'étais invitée pour la présentation du comité stratégique pour le rayonnement du cœur de ville. J'ai assisté à une conférence qui a suivi, avec l'intervention de l'adjointe Mme Lavève, puis de Mme Carieux d'Investir à Châlons, qui a parlé de ce fameux plan local de redynamisation. Au moment du verre de l'amitié, je suis allée la voir pour lui dire que j'étais en plein préparatif d'aménagements pour la boutique. »

Une enveloppe de plus d'un million d'euros

Le plan local de redynamisation dont il est question est en fait une compensation de plus d'un million d'euros, versés par l'Etat faisant suite à la réorganisation militaire issue de la dissolution du 402^{ème} régiment d'artillerie et de l'arrivée du 1^{er} régiment d'artillerie de marine qui n'a pas totalement remplacé les effectifs dissous.

Cette enveloppe est redistribuée selon quatre axes : la création et le développement d'entreprises sous la forme d'aide à l'emploi et à l'investissement, la création de la zone artisanale de Recy, l'extension du parc industriel de Cités Champagne et la redynamisation de l'artisanat et du commerce de centre-ville. La convention avec la préfecture a été signée le 29 juillet 2013 pour une durée de trois ans.

À partir de là, avec sa maman Sylvie Lété, Émilie a rempli un dossier de demande de subvention. La communauté d'agglomération et les chambres consulaires l'ont ensuite transmis aux services de



Christophe Hopsore et Emilie Lété discutent du changement de décoration de la boutique Alice Lange.

« Ces aides ne compensent que partiellement le départ des militaires »

Bruno Forget

l'Etat, pour son instruction. Après examen par un jury chargé de vérifier si les critères d'attribution sont respectés, elles se sont vu octroyer 6 934 euros, validés récemment par le conseil d'agglomération.

Comme un effet boule de neige, elles ont fait appel à un commerçant châlonnais pour relouer leur magasin : Christophe Hopsore d'Imagine Home. « Bien sûr, nous préférons faire travailler une entreprise châlonnaise », précise Sylvie Lété et d'ajouter : « Depuis 1999, nous sommes dans ce cadre qui n'a pas changé. Nous allons changer le mobilier qui date de 1991, époque où nous étions rue de Marne. Cela va nous permettre de redonner un coup de jeune à l'intérieur de la boutique. »

« Ça a été une belle surprise ! », commente pour sa part, Émilie Lété. Je savais qu'il existait des dispositifs pour les personnes qui s'installent mais pas pour les commerces existants. Tant mieux, c'est

bien aussi d'encourager ceux qui sont là. »

Que la clientèle se rassure, le magasin sera fermé la dernière semaine de février, le temps de réaliser tous ces changements.

Pour Bruno Forget, directeur de l'UCIA : « Ces aides sont les bienvenues ». Il émet cependant quelques réserves : « Mais elles ne font que compenser partiellement le départ des militaires. Ce sont des hommes, des femmes, des familles, c'est de la vie, de l'animation dans les associations sportives et culturelles qui part. Mourmelon bénéficie d'une action offensive pour conserver les militaires. »

CÉLINE SOUHAMI

Une aide pour favoriser le développement économique

Ce plan local de redynamisation concerne quatre secteurs, qui doivent se partager l'enveloppe d'un peu plus d'un million d'euros.

Le PLR vise à permettre la création ou le maintien de 370 emplois à Châlons et à Mourmelon. D'après les chiffres fournis par la mairie de Châlons, voici les montants prévisionnels affectés à chacun des secteurs.

220 000 euros sont prévus pour la redynamisation de l'artisanat et du commerce de centre-ville. La mise en œuvre est assurée par la communauté d'agglomération, assistée d'une commission locale d'attribution composée notamment des représentants de l'État, des chambres consulaires, de la plateforme d'initiative locale (MISE), de l'UCIA. Le montant de l'aide est de

5 000 euros par emploi créé, sous conditions particulières. Une aide individuelle est aussi possible, sous forme de subvention plafonnée 15 000 euros par entreprise et à 20 % de la dépense d'investissement, hors taxe engagée par le commerçant ou artisan pour améliorer son entreprise.

550 000 euros sont dédiés au projet d'aide à la création d'au moins trois emplois en trois ans, ou de maintien de l'emploi si l'entreprise est en difficulté et pour la création d'activité de secteur marchand.

270 000 euros sont consacrés à la création d'une zone artisanale à Recy, sur 3 hectares, spécifiquement adressée aux très petites entreprises. Dans ses prospectives, la communauté

d'agglomération espère permettre l'implantation d'une dizaine d'entreprises, avec entre 30 et 50 emplois à la clé.

170 000 euros pour l'extension du parc industriel de Cités Champagne. Il s'agit de la réalisation d'un parc industriel à Recy, par la communauté d'agglomération, pour permettre le développement de la plate-forme logistique de la Scapest, la centrale d'achat des centres Leclerc. Les travaux sont en cours.